

**Présents :**

Sophie LE MONNIER (élue référente), Eddy DUPUIS (chargé de mission)  
Fabiola BINAGHI, Michel ERRARD, Chaouki JAOUADI, Franck JOUANNO, Emilie LE MERCIER,  
Christophe MAILLET, Kenza MALET, Dorra MEDJANI, Chantal NABRIN, Stéphanie PIEMONTESE,  
Jean-Pierre SAUTREUIL

**Excusée :** Hélène SOUETRE

**Objet :**

Présentation, prise de contact effective et mise en activité du comité de quartier

**Préambule :**

L'élue référente du comité de quartier les coteaux, ainsi que le représentant de la Mairie remercient les membres du Comité pour leur engagement.

Le caractère apolitique des Comités a été rappelé.

En accord avec toutes les personnes présentes, une adresse courriel (groupe) sera établie pour faciliter les échanges.

**Rappel du rôle du comité :**

Les membres sont un lien entre la Mairie et les habitants du quartier. Ils pourront être consultés à propos de projets envisagés par la commune et aussi devenir une force de propositions pour leur quartier.

L'élue référente et le représentant de la Mairie remonteront à Mr Le Maire les demandes émises en réunion ou intercéderont auprès des services compétents.

(Est rappelé qu'à tout moment par internet, il est possible de signaler à la Mairie des dysfonctionnements grâce à l'application : "Chennevières Je signale")

**Rôle des membres du comité :**

- Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants,
- Servir de relais entre les habitants de leur quartier et la municipalité,
- Soumettre des propositions d'actions spécifiques afin d'améliorer la qualité de vie du quartier.
- Devenir ainsi une force de propositions.

**Rythme des réunions :**

Une réunion par trimestre est envisagée pour permettre aux membres de transmettre les doléances et suggestions des habitants concernés.

**Élection du secrétaire :**

Un vote est organisé pour l'élection du secrétaire de séance. Mme BINAGHI, seule candidate est élue à la majorité.

**Présentation des membres du comité de quartier et tour de table :**

L'assemblée est composée d'un panel de nouveaux et d'anciens Canavérois. Chacun des membres présents a fait part de ses interrogations et/ou de celles recueillies auprès des habitants du quartier.

## **Sujets abordés :**

### 1/rue Mathilde LAPEYRE

- Constructions en cours : nuisances occasionnées par de gros camions, dégâts et saleté de la voirie, doublées de l'incivilité des propriétaires...
- Vitesse excessive et demande d'installation de ralentisseur (s)
- Stationnement des véhicules du voisinage immédiat (Le Moulin) = très envahissant
- Dépôt sauvage d'encombrants \*

*\*Mr Dupuis rappelle le lien "Chennevières Je signale" pour une intervention rapide*

### 2/ le long des sentiers coteaux

- Écoulement des eaux usées et de pluie sur les escaliers ([cf. tempête du 19 juin dernier et ville classée en catastrophe naturelle](#))

*Monsieur DUPUIS informe qu'un signalement a été effectué vers le TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR = action en cours*

### 3/ connections Internet

Le réseau est défaillant sur les coteaux. La réception est intermittente ...

*Points relais envisagés par la ville en partenariat. Monsieur Dupuis rappelle que la ville a refusé plusieurs demandes d'installation d'antenne 5 G mais désormais elle est contrainte de délivrer des autorisations.*

### 4/ avenue des RETS

- Trottoirs inexistant coté Château des Rets et de ce fait, cheminement des piétons sur l'avenue = DANGER
- Stationnements des poids lourds sur le trottoir aménagé de la résidence du Moulin = nuisances.
- Nombreux trous dans la chaussée (cf. ? Qualité du revêtement initial !)

*Monsieur DUPUIS indique qu'un réaménagement est en discussion actuellement mais dépendant du TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR et de l'AFU du Moulin de Chennevières.*

### 5/ rue de NOYON – rue de Saint-MIHIEL

- Stationnement bilatéral problématique car en alternance. Ce changement de côté tous les 15 jours est incompris = système à revoir

*Mme Le Monnier signale qu'une étude est en cours*

- Bruits de voisinage dus à la restauration de véhicules chez un particulier

*Mr Dupuis invite à contacter dans ce cas la Police Municipale*

### 6/ rue Edouard BRANLY

- Circulation difficile à double sens lorsqu'un véhicule est déjà engagé !

*Mr DUPUIS indique que la rue est située sur Ormesson et Chennevières, d'où les difficultés d'aménagement de la circulation. Mais les discussions sont en cours.*

### 7/ rue de la GARE et rue d'HOUIN

Vitesse excessive / Protection des piétons / Sécurité des véhicules :

- Des ralentisseurs seraient les bienvenus, voire un radar ?
- Un meilleur éclairage pour le passage piéton depuis la passerelle du train ainsi que dans les escaliers rue d'Houin /Résidence de France
- Au sortir de la rue d'Houin, intersection rue de la gare = problèmes de stationnements gênants
- Même constat pour les véhicules venant de la Résidence de France à la jonction de la rue de la gare.

= Il est demandé s'il est possible d'interdire le stationnement au croisement de ces deux rues amont et aval.  
*Mr DUPUIS propose d'interroger les services de la voirie sur un aménagement des bas-côtés concernés, en attendant que la réfection de la rue d'Houin soit prévue dans le cadre du réaménagement pluriannuel*

- Nuisances des poubelles collectives de la résidence située en impasse

*Mme Le Monnier informe l'assemblée de sa participation à un rendez-vous sur site vendredi*

- Tournages de films : information en amont demandée vers les riverains

8/ nuisances sonores des trains

Le trafic ferroviaire est important la nuit et semble avoir augmenté.

- Des travaux sporadiques contribuent également au bruit. La Mairie est-elle tenue informée des travaux et connaît elle les évolutions de fréquentation ?

*Mr Dupuis s'engage à trouver des renseignements*

9/ rue de CHAMPIGNY

- Utilité des chicanes ?
- Vitesse excessive en dehors des heures de pointe ... serait-il possible de positionner des radars ?

*Mr Dupuis rappelle que :*

*Cette voie rectiligne appartient au département.*

*C'était déjà afin de ralentir les véhicules que des chicanes ont été positionnées.*

*À présent depuis les élections départementales, Monsieur le Maire est un nouvel interlocuteur*

10/ rue de SUCY

- Vitesse excessive sur cette voie rectiligne. Qui est responsable de l'entretien et de la sécurité ? Installation d'un radar ?

*Problèmes connus de la municipalité. Monsieur Dupuis informe que cette voie est départementale*

11/ bords de Marne et chemins de halage

- Pourquoi les chemins de bordure de Marne ne sont pas préemptés par la municipalité ?

*Monsieur Dupuis informe que les riverains sont propriétaires jusqu'à la crête de la rivière. C'est donc un problème d'ordre privé et un sujet sérieux de réflexions en mairie depuis de nombreuses années. Beaucoup de points juridiques délicats apparemment !*

12/ rue CASENAVE

- Vitesse excessive des véhicules = pose de ralentisseurs ?
- Trottoirs inexistantes ou impraticables (végétation) voire transformés en parkings

= Serait-il possible d'aménager des coins parkings d'un côté de la chaussée ?

- Glissement de terrain de la rue Casenave vers la rue du pont à la sortie du chemin Vieille Montagne (*tempête du 19 juin*) = propriété privée

13/ rue du PONT

- A la hauteur du feu tricolore, croisement du pont : impasse, a priori privée, débouchant tout en bas de la rue du pont. *Mr Dupuis se charge de questionner le service urbanisme quant à l'aspect privée ou publique de la voie.*
- Afin de préserver les 7 colotis de cette impasse, pourrait-on consulter le département en charge de la rue du pont, sur un possible aménagement au sol, voire une signalisation de danger/ sortie de véhicules ?

14/ chemin de la CROIX de JAVOT

- Problème de stationnements de véhicules sur le centre-ville et donc envahissement des trottoirs

= Y a-t-il une possibilité d'installation d'un parking (sur les terrains vagues) et seulement accessible depuis la rue des RETS ?

- Aménagement des sentiers et du parc du Château des RETS, y a-t-il des projets ?

**DIVERS** : des cafards "asiatiques" semblent envahir certaines propriétés. Les services de la Mairie ont-ils connaissance de cette nuisance ?